



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Lutte contre la désertification médicale

Question au Gouvernement n° 1381

Texte de la question

LUTTE CONTRE LA DÉSSERTIFICATION MÉDICALE

Mme la présidente. La parole est à M. Guillaume Garot.

M. Guillaume Garot. Monsieur le ministre de la santé et de la prévention, l'association UFC-Que choisir a déposé un recours contre l'État pour son inaction face à la désertification médicale, qui ne cesse d'avancer. Neuf millions de Français vivent dans un désert médical ; six millions sont sans médecin traitant. Quand un médecin part en retraite, il n'est pas remplacé ; il faut des mois et des mois pour obtenir un rendez-vous chez un spécialiste ; des listes entières de dentistes n'acceptent plus de patients. Telle est la réalité.

Depuis des années, l'État enchaîne les mesures d'incitation pour les médecins. Il y a des chèques à la clé pour qu'ils s'installent là où on a besoin d'eux. Peine perdue : cela n'a rien réglé ; cela coûte « un pognon de dingue », comme dirait le Président de la République ; les inégalités d'accès aux soins se sont aggravées.

Le temps est venu de réguler l'installation des médecins et l'exercice médical (Applaudissements sur les bancs des groupes SOC, Écolo-NUPES et GDR-NUPES), comme cela se fait pour les pharmaciens, pour les kinésithérapeutes et pour les infirmières, afin de mieux répartir nos forces médicales à l'échelle du territoire national. Notre santé ne peut pas dépendre de notre code postal. Or la majorité et le Gouvernement se refusent à une telle régulation. Le recours d'UFC-Que choisir exprime tout simplement l'incompréhension des Français devant l'incapacité du Gouvernement à résister aux corporatismes.

Le groupe de travail transpartisan de notre assemblée a fait des propositions très précises en ce qui concerne les déserts médicaux, pour sortir des politiques qui ne fonctionnent pas. Quand allez-vous enfin accepter d'y travailler ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes SOC, Écolo-NUPES et GDR-NUPES.*)

M. Erwan Balanant. Pourquoi ne l'avez-vous pas fait avant ?

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre de la santé et de la prévention.

M. Aurélien Rousseau, ministre de la santé et de la prévention. « Inaction », alors que le Président de la République a décidé, dès 2018, de lever le numerus clausus ? (Mme Caroline Abadie applaudit.)

M. François Cormier-Bouligeon. Très juste !

M. Erwan Balanant. Pourquoi ne l'avez-vous pas fait ?

M. Aurélien Rousseau, ministre. Nous formons désormais 10 000 médecins par an contre 3 500 dans les

années 1990.

« Inaction », alors que la Première ministre a annoncé à la fin du mois d'août une augmentation de 25 % de la rémunération du travail de nuit dans les hôpitaux, afin d'y recruter des professionnels de santé et de les fidéliser ?

M. Erwan Balanant. Ce que vous n'avez pas fait !

M. Aurélien Rousseau, ministre. « Inaction », alors que 80 % de la population de notre pays est couverte par une communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) ?

M. Erwan Balanant. Vous ne l'avez pas fait non plus !

M. Aurélien Rousseau, ministre. « Inaction », alors que 2 000 maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP) sont installées sur le territoire ?

M. Pierre Cordier. Allez donc sur le terrain ! Il faut sortir de votre ministère !

M. Aurélien Rousseau, ministre. « Inaction », alors que le Gouvernement a engagé des négociations conventionnelles dont le premier objectif est d'améliorer l'attractivité et de favoriser l'installation des professionnels de santé ?

« Inaction », alors que le projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS), à propos duquel vous avez souhaité censurer le Gouvernement la semaine dernière, permettra d'étendre certaines compétences à d'autres professionnels médicaux pour prendre en charge la santé de nos concitoyens ?

Il n'y a pas d'inaction, monsieur Garot, mais peut-être y a-t-il un débat sur la coercition.

M. Philippe Brun. La régulation !

Mme Anna Pic. La régulation, pas la coercition ! Vous employez tout de suite les grands mots !

M. Aurélien Rousseau, ministre. Cette coercition, que vous prônez, a fait l'objet de nombreuses discussions dans cet hémicycle.

M. Pierre Cordier. Vous avez conseillé les ministres pendant des années !

M. Aurélien Rousseau, ministre. Il ne faut pas confondre l'inaction, la détermination qui est celle de ce gouvernement et de cette majorité, et la prestidigitation, qui est manifestement plutôt votre orientation.
(Applaudissements sur les bancs des groupes RE et Dem. - Exclamations sur les bancs du groupe SOC.)

M. Jérôme Guedj. Les Français ne vivent pas dans le même monde que vous !

Données clés

Auteur : [M. Guillaume Garot](#)

Circonscription : Mayenne (1^{re} circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1381

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Santé et prévention

Ministère attributaire : Santé et prévention

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 novembre 2023

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 29 novembre 2023